



**CONSEIL COMMUNAL  
DE  
CORCELLES-LE-JORAT**

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal  
du lundi 12 décembre 2016, à la salle de la Châtelaine**

Présidence : Mr Christian Ramuz  
Membres présents : 34  
Membres excusés : 6  
Membre absent : 0  
Secrétaire: : Mme Sylvie Jung

Mr le Président ouvre la séance à 20h30, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroule comme suit :

1. Assermentation
2. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 27 juin 2016
3. Lecture du courrier
4. Budget pour l'année 2017, selon préavis municipal n°04/2016
5. Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016/2021, selon préavis municipal n°05/2016
6. Servitudes sur propriétés communales, autorisation de plaider, autorisation d'aliénations et d'acquisitions pour la législature 2016/2021, selon préavis municipal n°06/2016
7. Dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016/2021, selon préavis municipal n°07/2016
8. Salaires, émoluments et jetons de présence pour la législature 2016/2021, selon préavis municipal n°08/2016 et préavis du bureau du Conseil
9. Reprise de la nouvelle conduite de pression et nouvelle STEP avec dégrilleur et pompe de l'entente Corcelles-le-Jorat/Ropraz, selon préavis municipal n°09/2016
10. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
11. Communications des délégués aux associations intercommunales
12. Divers et propositions individuelles

## 1. Assermentation

Mr le Président procède à l'assermentation de Mr Florian RUCH.

## 2. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 27 juin 2016

Le PV ne faisant l'objet d'aucune question ni remarque, il est ensuite approuvé, à main levée, à l'unanimité – 2 abstentions

## 3. Lecture du courrier

Mr Christian RAMUZ nous lit le courrier de démission de Mme Catherine VESSOT qui a quitté le village.

Elle sera remplacée par Mr Raoul GENDROZ dès la prochaine séance.

## 4. Budget pour l'année 2017, selon préavis municipal n°04/2016

Mr Gilbert RAMUZ nous lit le rapport de la commission des finances.

Il souligne que pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis plusieurs années le budget est bénéficiaire, et ce grâce à une amélioration du solde du fonds de péréquation.

Le budget 2017 prévoit un bénéfice de 33'747 Frs pour un total de charges de 2'375'026 Frs.

La commission explique et commente les points concernant :

- la location de l'ancien local des pompiers (à mettre au compte « Corçaline » au lieu du compte « abri »)
- un appartement rénové dans l'ancien collège (travaux et loyer)
- la déchetterie (réduction de la taxe si un nouveau bénéfice est réalisé)
- la difficulté à budgéter le poste « épuration » en raison des nombreux changements

Elle constate une gestion rigoureuse des dépenses et une valorisation efficace du patrimoine communal.

Aucune question n'étant posée, le budget 2017 est ensuite soumis au vote à main levée et est accepté à l'unanimité.

## 5. Fixation de plafonds en matière d'emprunts et de risques pour cautionnements pour la législature 2016/2021, selon préavis municipal n°05/2016

Mr Gilbert RAMUZ, nous lit le rapport de la commission des finances.

La Municipalité souhaite augmenter le plafond d'endettement en le passant de 4'700'000 Frs à 6'000'000 Frs afin de financer les travaux de transformation du rural du château estimés à 2'500'000 Frs, travaux déjà approuvés par le Conseil communal. Les remboursements prévus par la Commune pour cet investissement permettront de retrouver fin 2021, un plafond d'endettement de 4'600'000 Frs.

La Municipalité souhaite également augmenter le plafond de risques pour cautionnements et autres formes de garantie en le passant de 500'000 Frs à 2'5000'000 Frs, ceci en raison des importants investissements consentis par l'ASIJ afin de répondre aux exigences légales de la LEO.

A Mr Reynald KELLER qui demande si les communes membres de l'ASIJ doivent augmenter leur plafond d'endettement à cause de l'augmentation du plafond d'endettement de l'ASIJ, Mr Christophe BALISSAT explique que les plafonds d'endettement ne sont pas liés.

Mr Daniel RUCH précise que le plafond d'endettement est communal alors que le plafond de cautionnement concerne les écoles (ASIJ). Il n'y a pas de lien entre les 2. Il précise que l'augmentation du plafond d'endettement ne sera utilisée que si les travaux du rural du château sont réalisés. Pas question de l'utiliser pour un endettement qui ne serait pas autofinancé.

Le préavis municipal n°05/2016 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

#### **6. Servitudes sur propriétés communales, autorisation de plaider, autorisation d'aliénations et d'acquisitions pour la législature 2016/2021, selon préavis municipal n°06/2016**

Mme Fabienne PORCHET, nous lit le rapport de la commission ad hoc.

Afin de simplifier les procédures et éviter de multiples convocations du Conseil, la commission est d'avis

- de laisser à la Municipalité certaines compétences limitées pour les modifications de servitudes comme de statuer lors de l'inscription d'un droit de passage,
- de l'autoriser à plaider,
- de l'autoriser à statuer sur les aliénations et acquisitions en matières immobilière et ce jusqu'à 20'000 Frs par cas.

Aucune question n'étant posée, le préavis n°06/2016 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

#### **7. Dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la législature 2016/2021, selon préavis municipal n°07/2016**

Mr Christian HOENGER, nous lit le rapport de la commission ad hoc.

La Municipalité souhaite augmenter le montant autorisé pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles en le passant de 20'000 Frs à 25'000 Frs, par cas et par année. La commission juge cette augmentation acceptable puisqu'il n'y en avait pas eu lors de la dernière législature. De plus, elle ne concerne que les dépenses urgentes, comme par exemple la réparation d'une fuite d'eau.

Aucune question n'étant posée, le préavis n°07/2016 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

**8. Salaires, émoluments et jetons de présence pour la législature 2016/2021, selon préavis municipal n°08/2016 et préavis du bureau du Conseil**

Mme Catherine MEISTER SCHWAGER, nous lit le rapport de la commission ad hoc. Celle-ci est d'avis d'adapter les forfaits et tarifs horaires en fonction du coût de la vie :

- heure de conciergerie des locaux communaux : 30 Frs
- indemnité annuelle de base du Syndic : 6'000 Frs
- indemnité annuelle de base des Municipaux: 4'500 Frs
- indemnité annuelle de base du Président du Conseil : 1'100 Frs
- indemnité annuelle de base de la Secrétaire du Conseil : 1'600 Frs

Aucune question n'étant posée, le préavis du bureau du Conseil et le préavis municipal n°08/2016 sont ensuite soumis au vote à main levée et acceptés à l'unanimité.

**9. Reprise de la nouvelle conduite de pression et nouvelle STEP avec dégrilleur et pompe de l'entente Corcelles-le-Jorat/Ropraz, selon préavis municipal n°09/2016**

Mr Andreas STRASSMANN nous lit le rapport de la commission ad-hoc.

Suite à la décision de regroupement des petites STEP dans les pôles régionaux, les communes de la SIEMV devront transiter par le collecteur EU de Syens, pour ensuite se raccorder à la STEP de Lucens.

Les communes de Syens et Vucherens ont déjà cédé leur collecteur EU au SIEMV, contre exploitation, entretien et gestion pour 1 Fr symbolique.

L'entente Corcelles-le-Jorat/Ropraz souhaite faire de même pour sa conduite sous pression et la nouvelle STAP comprenant son dégrilleur et sa pompe.

La participation annuelle aux frais d'entretien sera prise en charge par le compte de fonctionnement du SIEMV début 2017. La taxe annuelle par équivalent habitant est maintenue à 101 Frs.

Mr Gilbert RAMUZ, nous lit le rapport de la commission des finances qui s'est interrogée sur les conséquences de cette cession sur le plan comptable. Comment effectuer l'amortissement et le présenter dans les comptes ?

La Municipalité lui a assuré qu'elle trouverait, avec la fiduciaire, une solution comptable correcte.

Mr Andreas STRASSMANN nous présente ensuite les plans de raccordement de la STEP de Ropraz à celle de Vucherens et nous explique le fonctionnement de la conduite.

Mr Daniel RUCH le remercie pour ses explications au vu de la complexité de l'installation. Il ajoute que la commune paiera les frais de raccordement. Ensuite tous les frais seront répartis entre tous les équivalents habitants du SIEMV.

Mr Christian HOENGER s'interroge au sujet du futur de l'intercommunale Corcelles-le-Jorat/Ropraz et Mr Jean-Philippe RAMUZ sur l'entretien de la conduite allant du moulin jusqu'à la STAP.

Mr Francis CHENEVARD répond que l'intercommunale sera dissoute et que la commune sera alors membre du SIEMV dont les statuts seront revus. Cependant, on gardera une entente pour l'entretien des conduites entre Corcelles et Ropraz.

Aucune question n'étant posée, le préavis n°09/2016 est ensuite soumis au vote à main levée et accepté à l'unanimité.

## **10. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil**

Mr Benjamin BORLAT remercie l'assemblée pour sa réélection en tant que Municipal et nous informe des points suivants :

- Déchetterie : on continue avec la SATOM (10 Frs de + par tonne de déchets ménagers)
- Amiante : une action sera mise en place par le canton pour 2017, infos à venir
- Eclairage public : tout est en ordre, quelques réparations ont été effectuées
- Site Web : fonctionne, est stable.
- ORPCI (protection civile) : l'intégration à la Broye-Vully se passe bien. L'abri est en parfait état. Budget de 17,50 frs/habitant
- SDIS (incendie) : Mr Benjamin BORLAT élu nouveau Président. Budget stable à 27,50 frs/habitant
- Refuge : en 2017 les toilettes seront intégrées au refuge et équipées d'une ventilation.
- ARBV (Association Régionale Broye-Vully) : Mr Benjamin BORLAT est membre du comité de direction en remplacement de Mr André JORDAN, ex-syndic de Carrouge.
- ASIJ : Mr Benjamin BORLAT est Président de l'intercommunale

Mr Christophe BALISSAT remercie l'assemblée pour sa confiance et nous donne d'abord des nouvelles de l'ASIJ :

- Collège de Mézières : la nouvelle aile sera terminée fin décembre avec 5 nouvelles classes, 1 réfectoire de 180 places et 1 bibliothèque. La bibliothèque sera accessible à tous. Le réfectoire sera toujours servi par la Chenille Gourmande. Certaines classes ont été équipées pour l'art visuel mais pour l'instant seront utilisées comme des classes ordinaires.
- Collège de Servion : le chantier avance, les fondations sont terminées et les murs montent. On attend les éléments de charpente dont la livraison prend du temps, parce que livrés avec dalles coulées. Il y aura un accueil petite enfance au rez-de-chaussée, 6 classes au 1<sup>er</sup> étage, et la possibilité de faire 4 autres classes dans les combles. La fin du chantier est prévue pour l'été 2017.
- Collège de Carrouge : Une première ébauche de préavis a été mise en circulation, mais la démarche s'est ensuite révélée trop hâtive, car liée à trop d'inconnues : les études préalables, l'élaboration du cahier des charges, les soumissions et la construction elle-même étant comprises dans le même préavis. Elle fera place à un seul crédit d'étude, présenté mi-février 2017, qui permettra d'en développer les différentes étapes, et de mieux en préciser les besoins.
- Transports scolaires : se passent mal avec les Taxis Romontois. Le nouvel administrateur de l'ASIJ se rend sur place pour étudier les problèmes de près.

Le Réseau Santé Lausanne a convoqué les communes partenaires pour une grande consultation concernant les grandes transformations que subira la loi cantonale sur les soins, dite « Loi sur les Régions de Santé ». On est en attente du document de référence de la part du département de la santé, dont la publication a été plusieurs fois remise. Affaire à suivre.

En ce qui concerne les soins à domicile, il est question d'une collaboration avec le canton de Fribourg puisque nous sommes rattachés au district Broye-Vully. Mais cela paraît compliqué puisque les modes de financement sont différents selon les cantons.

Au niveau de l'APERO (accueil de la petite enfance), les infrastructures sont actuellement surdimensionnées et pas encore rentabilisées.

Au tour de Mr Philippe BAUD de nous parler de ses dicastères :

Les travaux sur la route reliant le village à la route de Berne se sont bien passés, tant au niveau de la chaussée que du trottoir.

Un radar a été placé à 3 emplacements différents pour surveiller la vitesse des automobilistes. Il y a eu certaines infractions, mais aucune de + de 20 km/h. Selon lui, il n'y a donc pas de raison de limiter la traversée du village à 30 km/h.

La vente de vin de décembre a été exceptionnelle : 33'322 Frs. Il ne reste plus rien en stock !

Concernant le pressoir : 14'305 litres ont été pressés et 750 kg ont été broyés.

Mr Francis CHENEVARD prend la parole à son tour et nous informe que le raccordement de la STEP dans le terrain est terminé, les fouilles sont remises en état. Le travail dans le bâtiment va durer encore 2 mois. Dès mars, nos eaux pourront partir en direction de Moudon. Les budgets sont tenus. Le Conseil Communal de Ropraz a aussi accepté la cession de sa conduite et ses installations à la SIEMV pour 1 Fr.

Des réparations sur le hangar de la Thuilière seront faites dans l'année à venir, le devis est de 24'500 Fr.

Au Chalet d'Orsoud, un mur de soutènement doit être construit pour consolider la montée du pont, le devis est de 25'500 Fr, somme portée au budget 2016.

Le projet de travaux au rural du château avance difficilement en raison d'une opposition, ainsi que la difficulté de trouver un accord avec les Monuments historiques au sujet des places de parc.

Mr Daniel RUCH espère que les études au sujet du rural du château pourront avancer et donner un résultat acceptable par tous.

Il remercie pour le vote du budget 2017.

Malgré un mauvais marché du bois, les coupes continuent quand même. Les conditions d'exploitation sont bonnes.

L'ancienne décharge a été recouverte de terre, puis sera replantée.

Il remercie les employés communaux, la secrétaire et la boursière pour leur investissement, ainsi que l'ensemble du Conseil pour leur agréable collaboration.

Il souhaite de belles fêtes à tous.

Mr Christian RAMUZ donne quelques dates :

- 17 décembre, distribution des sapins
- 19 décembre, présentation des comptes communaux
- 21 décembre, fête de Noël à l'église
- 8 avril 2017, inauguration des travaux du moulin (pose de 2 silos et installation d'un système de granulation des aliments fourragers)

Il remercie à son tour le bureau communal, les secrétaires du Conseil et de la Municipalité ainsi que la boursière. Il souhaite à toutes et tous de belles fêtes.

## **11. Communications des délégués aux associations intercommunales**

En ce qui concerne les eaux du Jorat, Mr Jean CHENEVARD nous informe que l'objectif est de maintenir le budget dans le vert mais cela paraît compliqué !

Au sujet de l'ASIJ, Mme Maryline AUTHIER ajoute :

- qu'un crédit de 100'000 Frs a été voté pour la rénovation de la salle des maîtres du collège du Raffort
- les statuts ont été modifiés suite à l'adhésion de la commune de Syens
- les porta-cabines du Raffort vont être enlevés pendant les vacances de Noël
- le 11 février 2017 à 9h aura lieu l'inauguration officielle des nouvelles classes, de la bibliothèque et du réfectoire
- la nouvelle centrale de chauffe fonctionne depuis septembre sans problème

Suite à l'audit de la cour des comptes, certaines modifications doivent être apportées :

- un règlement du Conseil intercommunal doit être rédigé
- le rapport de gestion devrait être transmis aux communes membres
- davantage de communications aux communes

On peut consulter à ce sujet le site de l'état de Vaud et le site de l'ASIJ.

Mr Christophe BALISSAT en profite pour ajouter qu'une procédure est en cours à Mézières pour créer un Conseil d'établissement.

Mr Gilbert RAMUZ revient sur les soins à domicile en précisant que les habitants de Corcelles-le-Jorat sont actuellement soignés par le CMS d'Epalinges.

Il ajoute regretter que les transports scolaires ne soient pas assurés par un prestataire local, d'autant plus que cela se passe mal avec les Taxis Romontois. C'est la limite du principe des marchés publics.

Mr Francis CHENEVARD remercie le vigneron pour la distribution de raisin et regrette que cette initiative n'ait pas eu plus de succès.

Mr Gérald CHARLET remercie notre syndic pour son engagement pour le bien-être de la commune.

## 12. Divers et propositions individuelles

Mme Fabienne PORCHET remercie la Municipalité pour la place de jeux bien appréciée des enfants. Elle demande si un abri est envisageable pour l'arrêt de bus situé devant la Corçaline.

Mr Daniel RUCH va étudier la question mais cela lui paraît difficile.

En ce qui concerne la sécurité dans le village, il est plutôt pour la limitation à 30 km/h. Il est appuyé ensuite par Mme Joanne NEUENSCHWANDER.

À Mr Florian RUCH qui aimerait savoir si une ligne blanche est envisagée sur la route refaite récemment, Mr Philippe BAUD répond que non (décision de l'état).

Mr Jean CHENEVARD annonce qu'il offrira la bière après la séance de ce soir.

Mr Reynald KELLER demande s'il est envisageable d'équiper la salle d'un projecteur pour faciliter la présentation de documents lors des séances.

Mr Benjamin BORLAT est prêt à étudier cette question.

Il ajoute que le rapport du TCS, suite à la pose du radar évoqué par Mr Philippe BAUD précédemment, est à disposition de tous. Il précise enfin que les véhicules roulent souvent moins vite que l'on pourrait penser en les voyant passer.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la discussion.

La séance est levée à 22h05 par le contre-appel.

Au nom du bureau du Conseil



  
Le Président

  
La secrétaire